

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Olivier RODUIT

Monsieur Marcel Gross, ancien conseiller d'Etat

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2000, tome 95b, p. 41-42

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

MONSIEUR MARCEL GROSS
ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT
(16 DÉC. 1903 – 22 MAI 2000)

Monsieur Marcel Gross était un grand ami de notre abbaye. Nous avons l'habitude de voir régulièrement cette personnalité, par ailleurs ancien de notre collège, lors de chacune de nos grandes fêtes abbatiales. Sa vivacité d'esprit et son intelligence faisaient de lui un homme attachant que l'on rencontrait avec plaisir. Nous savons tout ce qu'il a entrepris pour le bien de notre canton

et en particulier pour notre Collège et notre Abbaye. A celui qui avait épousé Marguerite, la sœur de notre confrère Hubert Rucksthul, nous exprimons toute notre reconnaissance sous la forme de cet hommage.

Né le 16 décembre 1903 à Saint-Maurice, Marcel Gross embrassa la carrière d'avocat-notaire et ouvrit un bureau à



Saint-Maurice en 1928 déjà. En 1939, il devint juge instructeur puis Président du Tribunal de Martigny et Saint-Maurice. Officier de haut mérite, il commanda le Régiment valaisan de 1947 à 1951 avec le grade de colonel. En 1953, il est élu au Conseil d'État valaisan et prit la direction des Départements de l'instruction publique et du militaire. Il se retire en 1969 et va vivre plus de trente ans d'une sereine retraite entouré de sa famille.

On doit à Marcel Gross un texte magistral, la loi sur l'instruction publique de 1962 encore en vigueur aujourd'hui. Pas étonnant qu'elle ait été baptisée « loi Marcel Gross » ou « loi du siècle ». « Malgré les modifications ultérieures, elle demeure encore aujourd'hui la charte fondamentale de la formation de notre jeunesse. De saisonnière qu'elle était, l'école devient annuelle. Les trai-

tements augmentent. Les enseignants peuvent ainsi se vouer avec plus de rigueur à leur activité devenue principale et à leur perfectionnement professionnel. Sortant d'une longue léthargie, l'école valaisanne se redresse enfin, lève la tête, prête à affronter les nouveaux défis qui l'attendent. » (Anselme Pannatier, NF 23.5.2000).

Lorsqu'il se retira du Conseil d'État en 1969, le chanoine Claude Martin lui fit un bel hommage dans le palmarès du Collège pour l'année scolaire 1968-1969 (p. 6). « Quittant son poste en pleine force, M. le Conseiller d'État Marcel Gross laisse au Valais qu'il a servi de tout son cœur une œuvre considérable : les multiples problèmes de l'enseignement ont sans exception retenu son attention et reçu des solutions valables et ouvertes à tous les développements. Grâce à son appui constant, le Collège de l'Abbaye possède des locaux modernes, mais surtout peut offrir l'éventail complet des différents types d'études possibles en Suisse : Maturités littéraires, latin-sciences, scientifique, commerciale. Cette année même, nous avons le plaisir d'annoncer la reconnaissance de notre diplôme de commercer par l'Office fédéral de l'Industrie des arts et métiers et du travail, ainsi que la mise au point de notre section scientifique qui a présenté sa première volée de maturistes sous le contrôle des experts fédéraux. Pour tout cela nous voulons renouveler ici notre merci chaleureux à celui que nous avons l'honneur de compter parmi nos anciens et nos amis. »

Chne Olivier Roduit